**PROTOCOLE SANITAIRE A PARTIR DU 14 MARS 2022**

**Cas positif confirmé en classe : protocole pour les cas contacts.**

Tous les élèves de la classe sont considérés comme cas contact qu’ils aient porté un masque ou non

Les élèves restent en classe et font un autotest à J2, sauf s’ils ont contracté la covid depuis moins de deux mois (aucune attestation n’est demandée)

Le port du masque est fortement conseillé quand il y a eu un cas confirmé en classe pendant 7 jours

Un courrier permettant d’obtenir un autotest gratuitement est envoyé aux familles

Le schéma de fonctionnement du dispositif est le suivant :
• J0 : information de la survenue d’un cas confirmé ;
• J2 : réalisation du test (autotest ou test antigénique) ;
• A compter de J7 : si un nouveau cas positif apparaît le cycle de dépistage doit être mis en
œuvre.

**Elève cas contact à l’extérieur de la classe  :**

L’élève réalise un autotest 2 jours (J2) après la survenue du cas confirmé.

**Pour l’élève positif :**

* Isolement de 7 jours
* Retour en classe au bout de 5 jours avec un test en pharmacie ou laboratoire négatif et pas de symptômes depuis 48 heures.
* Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d’isolement.